



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 septembre 2016 à, 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services Administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
M. Sylvain Bourret, Sergent, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 20 h 10.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 10 et se termine à 20 h 12.

10.02

CA16 12172

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016 à, 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12173

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 5 juillet 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA16 12174

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 juillet 2016, à 9 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 18 juillet 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA16 12175

Soutenir l'Ordre des architectes du Québec dans ses démarches visant l'adoption d'une politique nationale de l'architecture, pour le Québec, et faire part au ministre de la Culture et des Communications de l'intérêt et du soutien de l'arrondissement d'Anjou pour une telle politique

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a lancé le lundi 6 juin 2016 sa consultation publique en vue de renouveler la politique culturelle au Québec;

ATTENDU QUE la consultation vise à engager les citoyennes et les citoyens et les instances locales au dialogue entourant le rayonnement de la culture au Québec;

ATTENDU QUE l'architecture et le design sont parmi les principaux domaines de la culture et qu'ils entourent petits et grands dans leur quotidien;

ATTENDU QUE l'Ordre des architectes du Québec (« OAQ ») a déposé à l'Assemblée nationale, au printemps 2016, un mémoire préconisant l'adoption d'une politique nationale de l'architecture pour le Québec;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou partage l'avis de l'OAQ à l'effet que la qualité du cadre bâti est un enjeu d'intérêt public et qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure cohérence entre les divers paliers gouvernementaux, les parties prenantes et les commettants;

ATTENDU QUE les questions relatives au cadre bâti, à l'aménagement urbain et aux parcs et espaces verts sont au coeur des compétences municipales et d'arrondissement, et qu'elles constituent l'une des principales sources de participation citoyenne, soit-elle par le biais des consultations publiques, d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme ou de demandes de divers types de permis;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De soutenir l'Ordre des architectes du Québec dans ses démarches visant l'adoption d'une politique nationale de l'architecture pour le Québec

De faire part au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, de l'intérêt et du soutien du conseil d'arrondissement d'Anjou pour une telle politique.

ADOPTÉE

10.06 1166660006

CA16 12176

Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière

Conformément aux dispositions législatives, Monsieur le Maire Luis Miranda fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou.

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du rapport du maire sur la situation financière ainsi que de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés entre les mois de septembre 2015 et août 2016, de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats totalise une dépense dépassant 25 000 \$.

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De publier le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou dans l'édition du mois d'octobre 2016 du mensuel "Regards sur Anjou", distribué sur le territoire de l'arrondissement, au lieu d'une distribution par adresse civique.

ADOPTÉE

10.07 1166660003

CA16 12177

Désigner madame Sylvie Boutin, commissaire - développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement d'Anjou, à titre de représentante qui agira comme intervenante au sein du comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal (ZIP)

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé, le 6 juillet 2016 (CE16 1165) le projet d'entente de collaboration proposé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation afin de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal, dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prévoit la création de comités locaux afin de promouvoir la concertation, la mobilisation et la participation des principaux acteurs régionaux concernés de manière à favoriser la réalisation de projets industriels et logistiques dans les zones industrialo-portuaires;

ATTENDU QUE le comité local aura la responsabilité de formuler une proposition de délimitation de la zone industrialo-portuaire et que cette délimitation pourra inclure les zones et parcs industriels adjacents au port et les zones et parcs industriels de proximité qui possèdent un important lien logistique avec le port;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'engage à assurer la participation des arrondissements concernés, dont l'arrondissement d'Anjou, au comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal et à assurer que ceux-ci désignent leur intervenants dans les mois suivant la signature de l'entente;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De désigner madame Sylvie Boutin, commissaire - développement économique à la Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement d'Anjou, à titre de représentante administratif qui agira comme intervenante au sein du comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal (ZIP).

ADOPTÉE

12.01 1160739010

CA16 12178

Demander et autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour faire les représentations auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) visant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centre de curling - vague 2016, pour le projet de mise aux normes de l'aréna Chénier de l'arrondissement d'Anjou.

ATTENDU QUE l'arrondissement a adhéré au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Chénier et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à déposer, au nom de l'arrondissement d'Anjou, une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ce qui concerne le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling, pour le projet de mise aux normes de l'aréna Chénier.

ADOPTÉE

12.02 1160556012

CA16 12179

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Division des orientations, événements, équipements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes - phase 2014-2016 - pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et de la pataugeoire du parc de Verdelles.

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté, le 12 mars 2014 (CE14 0343) le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes - qui prévoit un soutien financier aux arrondissements pour la réalisation des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants ;

ATTENDU QUE le chalet des baigneurs et la pataugeoire du parc de Verdelles sont parmi les installations aquatiques les plus fréquentées et que cette réfection sera nécessaire, à moyen terme, pour assurer la sécurité des utilisateurs;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Division des orientations, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes - phase 2014-2016 - pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et de la pataugeoire du parc de Verdelles;

- d'adhérer aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes;
- de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;
- de s'engager à maintenir la vocation de l'équipement aquatique pour une période minimale de dix (10) ans;
- de s'engager à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
- de désigner le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, monsieur Martin Savaria, à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE

12.03 1160556013

CA16 12180

Adjuger le contrat 16-15427 à la compagnie Équipements Plannord Itée pour la fourniture d'un tracteur sur chenilles neuf, modèle de l'année 2016 ou plus récent avec harnais d'accompagnement, chasse-neige orientable et tous les accessoires requis, au montant de 162 536,70 \$, taxes incluses

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 162 536,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur sur chenilles neuf, modèle de l'année 2016 ou plus récent avec harnais d'accompagnement, chasse-neige orientable et tous les accessoires requis;

D'adjuger à la compagnie Équipement Plannord Itée, soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 7 juillet 2016, soit au montant de 162 536,70 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15427;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1160790009

CA16 12181

Entériner l'entente intervenue entre l'hôtel Quality Montréal-Est et la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou dans le cadre des mesures d'urgence pour l'année 2016 et l'année 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'entériner l'entente intervenue entre l'hôtel Quality Montréal-Est situé au 8100 de l'avenue de Neuville et la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, relative à la fourniture de divers services dans le cadre de mesures d'urgences, le tout, selon les clauses et les conditions stipulées dans l'offre de services datée du 4 juillet 2016, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

De ratifier l'autorisation accordée à M. Martin Savaria, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.02 1160556010

CA16 12182

Autoriser le renouvellement des ententes d'entretien des ronds-points privés de l'avenue Marie-Gérin-Lajoie entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie inc., et l'arrondissement d'Anjou et l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie "Secteur Nord" inc., pour une durée de 5 ans (2016-2021)

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou concluait en 2008, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), deux ententes d'entretien des ronds points privés de l'avenue Marie-Gérin-Lajoie avec l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie "Secteur Nord" inc., et l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie "Secteur Sud" inc. et ce, pour une période initiale de 3 ans;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou et les deux associations de propriétaires ont procédé au renouvellement de ces ententes, en 2011, pour une période de 5 ans, soit du 13 août 2011 au 13 août 2016;

ATTENDU QUE ces deux ententes d'entretien des ronds-points privés de l'avenue Marie-Gérin-Lajoie arrivent à terme et que les trois cocontractants désirent les renouveler;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement des ententes avec l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie "Secteur Sud" inc., et avec l'Association des propriétaires d'habitations Marie-G.-Lajoie "Secteur Nord" inc., relatives à l'entretien des ronds-points privés de l'avenue Marie-Gérin-Lajoie portant les numéros de lots 1 006 044 et 1 006 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de voies privées ouvertes au public par voie de tolérance du propriétaire ou de l'occupant, comme les autres chemins publics, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 6 septembre 2016 au 6 septembre 2021, le tout selon les termes prévus aux ententes;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ces ententes pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.03 1166660004

CA16 12183

Autoriser le renouvellement de l'entente d'entretien du point-rond privé de l'avenue Jean-Desprez entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et l'Association des propriétaires d'habitations Jean-Desprez "Secteur Nord" inc., pour une durée de cinq ans (2016-2021)

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou concluait en 2006, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), une entente d'entretien du rond-point privé de l'avenue Jean-Desprez, avec l'Association des propriétaires d'habitations Jean-Desprez "Secteur Nord" inc., pour une période initiale de 2 ans;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou et l'Association des propriétaires d'habitations Jean-Desprez "Secteur Nord" inc. ont procédé au renouvellement de cette entente en 2008, pour une période de 3 ans, soit du 7 octobre 2008 au 7 octobre 2011, et en 2011, pour une période de 5 ans, soit du 14 septembre 2011 au 14 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'entente d'entretien du rond-point privé de l'avenue Jean-Desprez arrive à terme et que les deux cocontractants désirent la renouveler;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente avec l'Association des propriétaires d'habitations Jean-Desprez "Secteur Nord" inc., relative à l'entretien du rond-point privé de l'avenue Jean-Desprez portant le numéro de lot 1 110 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de voie privée ouverte au public par voie de tolérance du propriétaire ou de l'occupant, comme les autres chemins publics, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 6 septembre 2016 au 6 septembre 2021, le tout selon les termes prévus aux ententes;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ces ententes pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.04 1166660005

CA16 12184

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 18 juin au 19 août 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de juin et juillet 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 18 juin au 19 août 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de juin et juillet 2016.

ADOPTÉE

30.01 1162911007

CA16 12185

Autoriser une dépense de 192 876,31 \$ pour l'élimination des résidus de fonte au dépôt à neige Ray-Lawson, pour la période du 6 septembre au 31 décembre 2016, conformément à l'entente cadre numéro 951328 intervenue avec Recyclage Notre-Dame Inc.

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 192 876,31 \$, taxes incluses, pour la disposition des résidus du dépôt à neige Ray-Lawson, à raison de 47,93 \$ la tonne métrique, incluant les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, le tout, en fonction d'une quantité prévisionnelle de 3 500 tonnes métriques, pour la période du 6 septembre au 31 décembre 2016, selon le contrat 14-13144 adjugé par la résolution CE14 0622 du 23 avril 2014 à la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. et conformément à l'entente cadre numéro 951328 conclue entre la Ville de Montréal et ledit entrepreneur;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1161154019

CA16 12186

Accorder une dérogation mineure, 7777 du boulevard Louis-H.-La Fontaine

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment commercial situé au 7777 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, construit en 1977, sur le lot numéro 1 114 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant Est à 7,37 mètres et une partie de la marge latérale Nord-Est à 3,52 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 7,6 mètres et une marge latérale minimale de 4,5 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2016, sous le numéro 5649 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1167133019

CA16 12187

Accorder une dérogation mineure, 8250 de la place de Vaujours

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 8250 de la place de Vaujours, construit en 1960, sur le lot numéro 1 113 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant à 3,52 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 21 mars 2016, sous le numéro 3197 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1167133020

CA16 12188

Accorder une dérogation mineure, 7720 de l'avenue Baldwin

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 7720 de l'avenue Baldwin, construit en 1954, sur le lot numéro 1 111 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale nord à 1,6 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Étienne Côté, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2016, sous le numéro 649 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.03 1167133021

CA16 12189

Accorder une dérogation mineure, 9551 du boulevard Ray-Lawson

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment industriel situé au 9551 du boulevard Ray-Lawson, sur le lot numéro 5 749 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'installation d'une clôture en cour avant à 5 mètres de la ligne avant, alors que ledit règlement exige une distance minimale de 7,6 mètres de la ligne avant, le tout, selon les plans réalisés par la firme GKC Architectes, datés du 1er juin 2016.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1167133022

CA16 12190

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et accorder une dérogation mineure, 7270 de la rue Saint-Zotique

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne au mur, pour le bâtiment commercial sis au 7270 de la rue Saint-Zotique (H. Chalut ltée), sur le lot numéro 1 005 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan réalisé par la firme Enseigne Dominion, révisé en date du 12 mai 2016;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne au mur sur boîtier, le tout, conformément au plan réalisé par la firme Enseignes Dominion, révisé en date du 12 mai 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1167133023

CA16 12191

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et accorder une dérogation mineure, 8100 du boulevard Henri-Bourassa Est

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne au sol, pour le bâtiment commercial sis au 8100 du boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 4 639 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan réalisé par la firme Enseigne Dominion, révisés en date du 14 juin 2016;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne au sol d'une hauteur de 6 mètres, alors que selon l'article 292 dudit règlement, dans les zones de catégorie d'usage « industriel », la hauteur des enseignes au sol pour un bâtiment à établissement unique est de 4,5 mètres, le tout, conformément aux plans réalisés par la firme Enseignes Dominion, révisés en date du 14 juin 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1167133024

CA16 12192

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et accorder des dérogations mineures, 8363 de la place de Chanceaux

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé situé au 8363 de la place de Chanceaux, sur le lot numéro 1 113 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 31 mai 2016 et au photomontage reçu en date du 31 mai 2016, réalisés par la firme Construction Précélence, ainsi que le plan projet d'implantation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 2016, sous le numéro 5999 de ses minutes;

D'accorder, pour ladite propriété, les dérogations mineures au règlement de zonage RCA 40 suivantes :

- autoriser une marge avant variable de 4,5 mètres à 3,32 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant de 4,5 mètres et la marge latérale nord à 1,9 mètre, alors que ledit règlement exige une marge latérale de 2,15 mètres, le tout, conformément aux plans précités.

ADOPTÉE

40.07 1167133026

CA16 12193

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7355 de l'avenue Azilda

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'une habitation isolée de deux étages, comportant trois logements, située au 7355 de l'avenue Azilda, sur le lot 1 111 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation réalisé par M. Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 26 avril 2016, sous le numéro 4139 de ses minutes, ainsi qu'au photomontage daté du 22 juin 2016 et aux plans révisés du 28 juin 2016, réalisés par la firme Design Élitek;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.08 1165947006

CA16 12194

Adopter le Règlement RCA 4-29, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)

ATTENDU QU'une copie du Règlement RCA 4-29 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-13 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry à la séance du 5 juillet 2016 ;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA 4-29, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11).

ADOPTÉE

40.09 1166660002

CA16 12195

Autoriser une fermeture de rues, lors de la Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou, le samedi 10 septembre 2016, de 7 h à 16 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture du boulevard de Châteauneuf en direction Est, entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et l'avenue Goncourt, sans nuire aux accès de la caserne 28, lors de la Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou, le samedi 10 septembre 2016, de 7 h à 16 h.

ADOPTÉE

40.10 1160965011

M-2016-14

Avis de motion - Règlement numéro RCA 1333-29, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333)

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 1333-29, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333), afin de modifier des dispositions régissant le réseau cyclable.

40.11 1165947013

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 32

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2016.

60.01 1167133025

Dépôt 33

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 18 mai 2016.

60.02 1160739007

Dépôt 34

Dépôt est fait des suivants règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire du 22 août 2016 et entrés en vigueur le 29 août 2016, dont quelques uns ont une incidence sur l'arrondissement d'Anjou :

Règlements adoptés par la Ville de Montréal, ayant une portée sur l'arrondissement d'Anjou, lors de la séance ordinaire du 22 août 2016, et entrés en vigueur le 29 août 2016

Règlement 03-009-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) »

Résolution CM16 0991 / 22 août 2016 (42.14) (34 pour et 26 contre) 1161322003

Règlement 16-049 intitulé « Règlement sur les services de collecte »

Résolution CM16 095 / 22 août 2016 (42.08) 1166717001

Règlement 02-003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »

Résolution CM16 0984 / 22 août 2016 (42.07) 1165329002

Règlement 12-022-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) »

Règlement 02-136-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) »

Résolution CM16 0981 / 22 août 2016 (42.04) 1160132003

Règlement 16-051 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces au détail »

Règlement 02-002-25 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) »

Résolution CM16 0987 / 22 août 2016 (42.10) 1162937001

Règlement 16-054 intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service »

Règlement 15-091-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) »

Résolution CM16 0990 / 22 août 2016 (42.13) (38 pour, 21 contre) 1160335001

60.03 1166660007

CA16 12196

Approuver les recommandations du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, issues de la réunion tenue le 18 mai 2016

Considérant les recommandations issues de la réunion du comité de circulation tenue le 10 février 2016;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver les recommandations du comité pour les demandes suivantes :

1. réaliser un plan pour simuler les mouvements de camions au rond-point de l'avenue de la Nantaise et selon la possibilité, installer deux panneaux « stationnement perpendiculaire autorisé », dont l'un avant la courbe et l'autre à la fin de la courbe, d'un seul côté de la rue seulement; étant donné l'espace disponible et l'achalandage;
2. installer des panneaux de signalisation interdisant le stationnement (de chaque côté de l'entrée et du côté opposé au bâtiment situé au 9711 de la rue Colbert), en raison du risque de collision causé par la visibilité réduite et les manœuvres des camions qui sont compliquées voire obstruées par la présence de véhicules stationnés de part et d'autre des entrées;
3. installer des bacs à fleurs et de la signalisation (entrée interdite) sur la rue Merriam près du boulevard Wilfrid-Pelletier, car il y a plusieurs véhicules qui empruntent la rue à contresens et en raison du risque d'accidents;

4. installer un poteau ou une potence en porte-à-faux comportant la signalisation appropriée pour le Collège d'Anjou (rues Renaude-Lapointe et Minicut).

De reporter les demandes suivantes :

1. augmenter le temps de passage pour la circulation en direction sud à l'intersection du boulevard Louis-H.-La Fontaine et de la rue Bombardier, étant donné que chacune des modifications dans une direction affecte le passage dans toutes les directions des deux intersections du viaduc, en attente de vérifications approfondies;
2. retirer le « X » qui est sur la chaussée et le panneau d'interdiction de stationner entre les deux entrées (6985-6987, avenue Lévesque), l'espace n'est pas assez grande pour accommoder la majorité de véhicules routiers et le marquage « X » existant n'est pas nécessaire, en attente de vérifications;
3. augmenter le temps de passage en direction nord à l'intersection de la rue Bombardier et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, des modifications dans une direction affecterait le passage dans toutes les directions des deux intersections du viaduc, en attente de vérifications approfondies;
4. rendre la traverse de piétons plus visible à l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou et l'avenue de Belfroy, étant donné que des feux de signalisation sont prévus et que des travaux majeurs de reconfiguration sont prévus à cet endroit, des options temporaires seront étudiées.

De refuser les demandes suivantes :

1. installer un panneau d'arrêt lumineux à l'intersection des avenues Chénier et Bois-de-Coulonge;
2. effectuer le lignage au sol pour délimiter les entrées de garage devant le 6982 de l'avenue du Chardonnet;
3. modifier la signalisation « virage en U interdit » ou si possible de permettre le virage (7090, rue Beaubien Est);
4. ajouter une traverse de piétons entre la rue Jarry et l'avenue de Belfroy;
5. installer des panneaux d'apaisement ou dos-d'âne pour faire ralentir les automobilistes sur l'avenue Justine-Lacoste;
6. installer des dos-d'âne ou des balises pour faire ralentir les automobilistes sur le boulevard Wilfrid-Pelletier.

ADOPTÉE

70.01 1160739008

CA16 12197

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE

70.02

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
4 octobre 2016.